



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LOI POUVOIR D'ACHAT

Nantes, le 16/09/22

Versement de l'Aide Exceptionnelle de Solidarité

L'aide exceptionnelle de solidarité aussi appelée prime de rentrée est versée dès le 15 septembre à 10.8 millions de foyers (bénéficiaires des minima sociaux, APL, RSA , boursiers et prime d'activité.) dont 335 774* foyers en région Pays de la Loire :

Bénéficiaires de la Caisse d'Allocation Familiale :

Loire-Atlantique: 132 600
Maine-et-Loire: 76 149
Mayenne: 20 606
Sarthe: 49 781
Vendée: 40 774

• Bénéficiaires de la Mutualité Sociale Agricole :

MSA Loire-Atlantique, Vendée: 6 358

MSA Maine-et-Loire: 4 379

• MSA Mayenne-Sarthe-Orne: 5 127*

Le montant de la prime est de 100€ par foyer, auxquels s'ajoutent 50€ par enfant à charge. La fourchette moyenne du montant par foyer va de 128€ à 137€.

Cette aide contenu dans la loi pouvoir d'achat votée par le Parlement en août dernier est une réponse forte de protection du pouvoir d'achat des Français.

Dans un contexte d'inflation et de hausse des prix particulièrement sur l'alimentation, cette aide vient permettre un accompagnement exceptionnel pour préserver l'accès à une alimentation saine, durable et qualité pour tous.

En outre, le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a annoncé la semaine dernière le déploiement d'un soutien exceptionnel de 55 M€ de crédits supplémentaires en faveur de l'aide alimentaire. Ce soutien viendra compenser la hausse des prix que subissent les structures qui accompagnent les français les plus précaires.

Préfecture de Loire-Atlantique Service régional de la communication interministérielle

^{*}Ce chiffre comprend le département de l'Orne pour la MSA qui gère également ce département de la Région Normandie